

CHOU EN-LAI,  
 Ministre des Affaires étrangères  
 du Gouvernement central du peuple  
 de la République populaire de Chine,

PÉKIN, le 22 décembre 1950.

DÉCLARATION DE M. CHOU EN-LAI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU GOUVERNEMENT CENTRAL DU PEUPLE DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, SUR LA RÉOLUTION RELATIVE AU "COMITÉ DE TROIS PERSONNALITÉS, CHARGÉ DE LA QUESTION DE LA CESSATION DES HOSTILITÉS EN CORÉE" ILLÉGALEMENT ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, LE 14 DÉCEMBRE 1950.

L'Assemblée générale des Nations Unies a illégalement adopté une résolution présentée par treize nations et concernant une prétendue cessation des hostilités en Corée. Cette résolution prévoyait la constitution d'un comité de trois personnalités, composé de M. Entezam, Président de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de M. Rau, représentant de l'Inde, et de M. Pearson, représentant du Canada,—ces deux derniers ayant été désignés par M. Entezam,—et chargé d'engager des conversations en vue de déterminer s'il est possible de fixer des conditions appropriées et satisfaisantes de cessation des hostilités en Corée, puis de présenter des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies. Au sujet de cette résolution, Chou En-Lai, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, fait la déclaration suivante:

"1. Le représentant de la République populaire de Chine n'a ni participé aux débats qui ont précédé l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution relative au prétendu "Comité de trois personnalités, chargé de la question de la cessation des hostilités en Corée", ni approuvé l'adoption de cette résolution. Auparavant, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine avait, à plusieurs reprises, déclaré que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine considérerait comme illégales, nulles et non avenues toutes résolutions relatives à des problèmes importants, notamment celles relatives aux principaux problèmes de l'Asie, que les Nations Unies pourraient adopter sans la participation et l'approbation des représentants régulièrement désignés de la République populaire de Chine. En conséquence, le Gouvernement de la République populaire de Chine et ses représentants ne sont pas en mesure d'établir le moindre contact avec le "Comité de trois personnalités" dont il a été fait mention plus haut et qui a été illégalement constitué.

"2. Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine a toujours estimé et continue d'estimer qu'il devrait être mis fin rapidement aux hostilités en Corée. Pour mettre fin aux hostilités en Corée, il faut rétablir une paix authentique en Corée, et le peuple coréen doit être véritablement libre de régler lui-même ses propres affaires. S'il n'a pas été mis fin aux hostilités en Corée, c'est précisément parce que le Gouvernement des États-Unis a envoyé des troupes pour envahir la Corée et qu'il poursuit et étend sa politique d'agression